

ARRIVÉ le

10 OCT. 2013

2013/85

Sous-Préfecture de Vouziers

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

Paraphe :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Délibération n° DC2013/62

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 64

Votants : 74 (Dont 10 pouvoirs)

POUR : 74 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le trente septembre deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 23/09/2013

M. Frédéric MATHIAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Messieurs Michel ADIN ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Pierre DEFORGES ; Jean-Michel DELAHAUT ; René FRANCAERT ; Patrick FRANCOIS ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Jean-Paul MAILLART ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Bernard WISNIEWSKI

Représentés : Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette BESTEL ; Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Madame Françoise CAPPELLE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame Gisèle PIERSON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame Pascale MELIN ; Monsieur Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à Monsieur Luc DECORNE ; Monsieur Raoul MAS donne pouvoir de vote à Monsieur Claude MOUTON ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur Gildas THIEBAULT ; Monsieur Patrick BROUILLON donne pouvoir de vote à Monsieur Michel COLIN.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PAD

Considérant que les charges à caractère général du PAD seront supérieures à celles budgétées en raison notamment de la progression du chiffre d'affaires, des dépenses de fonctionnement supplémentaires du restaurant et de la boutique, de dépenses supplémentaires liées aux investissements, de dépenses imprévues, ...

Considérant donc qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivante augmentant le 011 qui sera équilibrée par une hausse au chapitre 70, liée à un chiffre d'affaires qui sera supérieur à celui budgété et tenant compte du vote de l'AP/CP pour le renouvellement de la scénographie du PAD ;

Vu l'avis remis par la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive et le Bureau lors de leur séance respective des 18/09 et 23/09/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté APPROUVE les décisions modificatives suivantes du budget Parc Argonne Découverte :

1) DECISION MODIFICATIVE N°1

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011:

- Article 60622 Carburants +400,00€
- Article 60623 Alimentation +8 000,00€
- Article 60628 Autres fournitures non stockées +3 500,00€
- Article 60631 Fournitures d'entretien +600,00€
- Article 60632 Fournitures de petit équipement +6 000,00€
- Article 6064 Fournitures administratives +600,00€
- Article 61521 Terrains +600,00€
- Article 61558 Autres biens mobiliers +1 500,00€
- Article 6188 Autres frais divers +3 500,00€
- Article 6225 Indemnités au comptable et au régisseur +100,00€
- Article 6228 Divers +4 500,00€
- Article 6231 Annonces et insertions +3 000,00€
- Article 6251 Voyage et déplacements +4 000,00€
- Article 6262 Frais de télécommunication +500,00€
- Article 627 Services bancaires et assimilés +200,00€

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70

- Article 7062 Redevance et droits des services à caractère culturel + 37 000,00€

2) DECISION MODIFICATIVE N°2

Dépenses d'investissement:

Chapitre 23

- Article 2313: Constructions en cours: + 387 500,00€
- Article 238: Avances versées sur comm. d'immobilisations corporelles : + 62 500,00€

Recettes d'investissement:

Chapitre 16

- Article 1641: Emprunts en euros: + 450 000,00€

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

